

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2023

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilynne NAMYST.

PROCURATIONS : Fabienne BEUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME
Michel SAUVADET a donné procuration à Jérémie JACQUART

ABSENTS : Karine BOURDE, Laurent RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Rémi CHOLLEY

PRESENTATION DES CONDITIONS DU BUDGET 2023

Le Maire expose que les dotations de l'Etat pour les communes sont augmentées pour la première fois depuis bien des années, avec une hausse de 13 963 € pour Montaigut-le-Blanc. Surtout, la commune bénéficie à nouveau de la dotation cible, réservée aux 10 000 communes les moins riches de France, et qu'elle avait perdue il y a quatre ans : son montant est de 48 963 euros. La dotation totale de l'Etat passe ainsi de 116 474 € à 179 400 €.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Comme le prévoit la loi, le Maire sort de la salle et les comptes administratifs sont présentés par Marie-Pierre Amouroux, adjointe au Maire au budget.

En investissement, les dépenses 2022 s'élèvent à 199 807.76 € et les recettes à 75 685.04 €. Marie-Pierre Amouroux explique que ce déficit s'explique en grande partie par le chantier de la Maison d'assistants maternels : les dépenses ont été réglées en 2022 mais les subventions seulement versées en 2023.

Le fonctionnement dégage à nouveau un excédent qui s'élève à 14 658.08 € (621 540.46 € en dépenses et 647 516.34 € en recettes).

Le budget du CCAS 2022 est de 1877.62 € en dépenses, et 4090.00 € en recettes soit un excédent de 2 212.38 €. Il est rappelé que le budget du CCAS a été dissout par délibération et désormais intégré à celui de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022. Le Maire, qui n'a pas pris part au vote, réintègre la salle.

VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DIRECTES 2023

Le Maire présente à l'assemblée les taux de référence et le montant des ressources fiscales attendu, communiqués par les services fiscaux pour l'exercice 2023 :

- Le taux de taxe foncière bâtie est fixé à 42.80 % pour un produit attendu de 285 433 €.
- Le taux de la taxe foncière non bâtie est fixé à 64.40 % pour un produit attendu de 24 665 €.
- Le taux de la taxe d'habitation est de 13.89 % pour un produit attendu de 20 358 €.

Le Maire rappelle que la taxe d'habitation est désormais limitée aux résidences secondaires, et que son taux est désormais lié à celui de la taxe d'habitation. Il propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de conserver en 2023 les mêmes taux d'imposition.

VOTE DU BUDGET 2023

La proposition de budget en fonctionnement s'équilibre à **755 302 €** et celui d'investissement à **392 899 €**.

Le Maire explique que le budget proposé permet d'intégrer le déficit d'exécution de l'an passé (67 469.96 €) et de dégager un excédent de fonctionnement de 83 474.43 € pour alimenter le budget d'investissement, sans emprunt conséquent (8715.62 €), tout en rappelant qu'il ne s'agit que d'un budget prévisionnel.

Il détaille les principaux projets prévus pour 2023 :

	Dépenses	Recettes
Travaux piscine (liner)	42 000	26 625
Création de WC publics en mairie	1 000	
Aire de jeux de Saint-Julien	15 680	4 200
Ventilateurs en plafond à l'école	3 548	1 400
Etude pour la nouvelle école	2 430	
Rénovation du terrain de tennis	3 800	1 583
Défibrillateurs pour Chazoux et Coudoux	3 590	1 440
Ossuaire de Reignat	3 400	1 700
Parking Place des Granges	61 870	39 200
Reconstruction des points propres	2 500	925
Achat d'une nouvelle tondeuse	7 000	4 500
Réfection de l'électricité de la buvette du rugby	3 000	3 000
Restauration de la maison Place du Taillet	6 500	6 000
Travaux d'enfouissement route de Champeix 2019	44 000	16 280
Mise aux normes de l'éclairage du camping	10 000	3 700
Rénovation intérieur Hôtel de la Poste	5 000	2 500
Nouveau site web et logo	2 140	
Signalisation routière	2 000	
Plantations d'arbres	5 050	2 500

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2023.

POINT INFO TOURISME A L'AGENCE POSTALE

Le Maire propose de créer un point Infos tourisme dans l'actuel bureau de poste, aux mêmes jours et heures d'ouverture, assuré par l'agente postale. Il en a parlé à celle-ci qui s'est montrée enthousiaste, d'autant qu'elle a déjà travaillé en Office de tourisme. Il a soumis également l'idée à la direction Tourisme d'API comme aux responsables de la Poste, qui sont ouverts à l'idée.

Après avoir délibéré, le conseil approuve l'idée à l'unanimité et autorise le Maire à solliciter API en ce sens.

ACTE D'ECHANGE DE TERRAIN CHEMIN DE LA GRAVIERE

Le Maire présente au conseil le document de bornage au lieu-dit « Les Graviers » pour redéfinir les limites de propriété entre la commune et M. François Berger, suite à un échange de terrains en 2021. Les frais sont pris en charge par le demandeur. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le plan de division des parcelles G 800 et G 802 pour 32 m² au lieu-dit « Les Graviers ».

PROJET DE NOUVELLE ECOLE

Le Maire rappelle qu'à sa réunion précédente, le conseil municipal a tranché en faveur d'un bâtiment neuf pour le projet de nouvelle école (estimé à 3,5 millions HT) afin de solliciter une subvention européenne indispensable pour boucler le financement. La région Auvergne Rhône-Alpes ne prévoit pas en effet de subvention conséquente pour la rénovation des écoles existantes.

Hélas, le Maire explique que la Région n'a finalement prévu pour l'instant qu'une enveloppe de cinq millions de subventions seulement pour ses douze départements et pour les six ans à venir, enveloppe déjà épuisée dès la première commission d'attribution pour seulement deux projets. Celle enveloppe pourrait être abondée dans deux à trois ans : d'ici là, faute de financements nécessaires, le projet de Montaigut est donc forcément gelé. Le Maire explique que pour candidater, il faut fournir un « avant-projet définitif » du bâtiment et que son élaboration coûterait près de 60 000 euros. Le conseil municipal convient d'investir dans la rénovation du bâtiment actuel sans attendre cette nouvelle enveloppe hypothétique, même si cette rénovation sera forcément limitée par rapport aux besoins, compte tenu des subventions trop faibles.

QUESTIONS DIVERSES

La couleur gris moyen est choisie pour le nouveau liner de la piscine.

Le Maire propose de promouvoir la brocante de Montaigut par une publicité à la Une de La Montagne et de proposer au comité des fêtes de Montaigut, qui l'organise, d'en payer la moitié.

Les gérants du bar ont rompu leur bail et l'état des lieux a été effectué. Le Maire explique être en contact régulier avec l'EPF Smaf, propriétaire officiel des lieux, pour tenter de trouver une solution évitant d'attendre la mise en liquidation de la société des anciens gérants pour relouer les locaux au plus vite. Il propose aux élus de visiter les lieux avant leur prochaine réunion de conseil.

Le secrétaire de séance,

Rémi CHOLLEY

